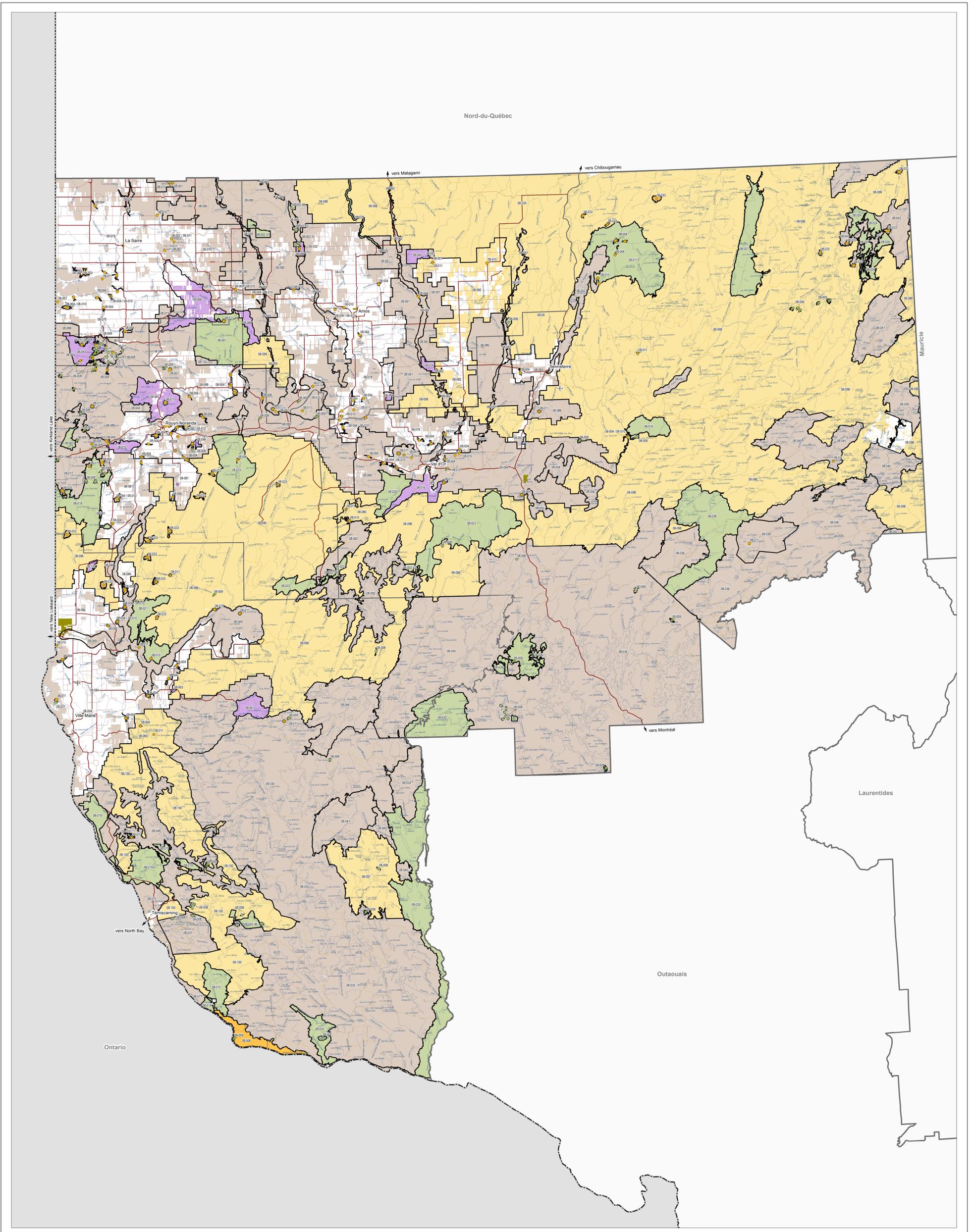


Carte 5 : Les vocations du territoire public

Plan d'affectation du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue



<p>Découpage¹</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone d'affectation <p>Vocation¹</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation spécifique Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource. Utilisation prioritaire Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités. Utilisation multiple modérée Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières. 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation multiple Utilisation polyvalente des terres et des ressources. Protection Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités. Protection stricte Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel Affectation différée Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion. <p><small>Notes : 1. Les données utilisées pour réaliser cette carte ont pu varier depuis le date de leur compilation. 2. Cette carte illustre le territoire public et privé et ne tient pas compte des droits de propriété ou d'un régime public ou semi public de la Loi sur les terres du domaine de l'État. 3. Les vocations territoriales sont complétées par les réactions gouvernementales et les objectifs spécifiques inscrits dans le tableau des orientations gouvernementales relatives à l'utilisation du territoire public.</small></p>	<p>Tenure²</p> <ul style="list-style-type: none"> Privée <p>Infrastructure de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Aéroport Autoroute Route nationale, régionale et collective Route locale et d'accès aux ressources Chemin Chemin de fer 	<p>Organisation administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> Ville, localité Municipalité régionale de comté (MRC) Région administrative Réserve indienne Terre de catégorie I <p>Frontière</p> <ul style="list-style-type: none"> Frontière interprovinciale 	<p>Métadonnées</p> <p>Projection cartographique Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°.</p> <p>Système de coordonnées planes du Québec (SCOPO), fuseau 10</p> <p>Système de référence géodésique NAD83 compatible avec le système mondial WGS84</p> <p>10 0 10 20 km 1425 000</p>	<p>Sources</p> <p>Données</p> <p>Vocation</p> <p>Base de données topographiques et administratives (BDTA 250k)</p> <p>Organisme</p> <p>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</p> <p>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</p> <p>Année</p> <p>2009</p> <p>2003</p>	<p>Réalisation</p> <p>Production : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Direction générale régionale Abitibi-Témiscamingue</p> <p>Note : Le présent document n'a aucune portée légale.</p> <p>© Gouvernement du Québec Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2012</p>	<p>Ressources naturelles et Faune</p> <p>Québec</p>
--	--	--	--	--	--	---	---